



FICHE EXPLICATIVE DU PROTOCOLE DE SORTIE DE CRISE **Long Courrier**

REGLES D'UTILISATION

• RADD :

Depuis la mise en oeuvre du nouvel accord collectif, la Production, selon une interprétation scandaleuse, positionnait les RADD sur le net. Le RADD était donc en partie, voire dans certains cas en totalité «absorbé» par un repos dû! Le protocole de sortie de crise prévoit donc un retour à une valorisation des RADD qui seront TOUJOURS positionnés au delà du RPC+NET.

Ex : Le BGF donne 48H de RPC + 24H de NET. Jusqu'à présent la production positionnait 24H de RADD sur le dernier jour de repos de cette rotation (sur le NET). A partir du 1er décembre le RADD sera positionné au delà du NET générant un 4ème jour de repos après cette rotation.

D'autre part, la mise en place d'un compteur de jour de RADD (CJRADD) va être étudiée, à l'instar de ce qui se pratique sur MC, afin de cumuler les RADD obtenus et de les positionner à la main du PNC en fonction des périodes d'activité.

• Double alternance

L'accord collectif prévoit qu'il est interdit en programmation et hors DDA de construire un enchaînement de 3 rotations alternant des destinations comprises dans les méridiens <-5 et >+6. Il est précisé dans le protocole de sortie de crise que les escales de BKK, KUL et SIN sont bien concernées par cette règle d'utilisation.

• Abattement des jours de repos base

Le tableau d'abattement des jours de repos de l'accord collectif prévoit deux compteurs indépendants permettant de «protéger» l'abattement des N70 (ou de leur prorata). La Direction s'octroyait le droit d'abattre ces derniers sans respecter cette indépendance des compteurs. Le protocole de sortie de crise rappelle la règle qui doit s'appliquer.

Il est également précisé que toute absence générant un retrait de trentième n'abattra pas le nombre de jours de repos sur le mois.

• E-learning et PAC (Protection Avant Courrier)

L'accord Transform prévoit le développement des formations en e-learning. Ces formations doivent être positionnées sur une journée de dispersion qui, si besoin, pourra être utilisée. La Production positionnait ces «activités» sur des journées précédant un long range couvertes par une protection avant courrier. Elle allait même jusqu'à programmer des e-learning le matin suivi d'une activité vol le soir ! Le positionnement de ces formations est dorénavant encadré : elles ne seront possible qu'à la condition d'avoir la disponibilité pour positionner l'équivalent d'une activité sol de 4h entre 7h30 et 18h00, toujours sur une journée de dispersion bien entendu.

• Rotations dérogoires

L'accord collectif prévoit de «choisir», lors de chaque saison, deux (puis 4 à l'hiver 2014) rotations dérogeant aux règles d'utilisation. Par exemple lors de la saison été 2013 étaient concernés le IAH (3ON iso 4ON) et le EZE/MVD (temps d'arrêt réduit après la bretelle). Ces dérogoires n'incluaient pas les vols moyen trajet. C'est désormais le cas : les rotations BEY ou CAI pourront faire partie des rotations «dérogatoires» assorties de compensation (ex: BEY en A/R journée avec 24H de RADD).

COMPOSITION D'EQUIPAGE ET PRODUIT

• Non conformités

Les non conformités récurrentes (produit, maintenance, ménage, etc) génèrent, outre une charge de travail supplémentaire pour les PNC, une irritabilité au sein des équipages. La Direction, au plus haut niveau, en a pris conscience et s'est engagée à tout mettre en oeuvre pour que les équipages prennent en charge un avion «conforme» aux prescriptions. Un comité de suivi sur ce thème va être mis en place auquel nous serons associés.

• Méthodes de service

Quatre mois après le lancement du nouveau produit et la suppression du PNC Galley, il a été décidé, suite aux retours d'expérience, de modifier les méthodes de service afin de repositionner ce PNC à l'office sur les machines qui n'ont pas été impactées par la réduction de composition d'équipage. Les méthodes de services seront donc adaptées pour prendre en compte cette modification sur tous les B777 exceptés ceux du COI.

Précision : le B777-42J est concerné par cette mesure jusqu'au rétrofit de toutes les coques, date à laquelle un PNC sera retiré conformément à l'accord Transform.

De nouveaux vols test seront effectués sur A330/340 et B747 pour améliorer les méthodes de services sur ces machines.

Enfin, de nouveaux matériels (jardinière plastique par exemple) destinés à faciliter le service viendront remplacer les anciens dès le mois de mars 2014.

• Plateaux W

Une étude est en cours afin de développer des couverts jetables pour le plateau W pour une mise en oeuvre au plus tard en mai 2014. D'ici là et à compter du 1er décembre 2013, le plateau W sera jeté après avoir retiré les couverts et le verre (qui lui, restera non jetable).

• SPML

La gestion et le nombre de SPML font partie des irritants quotidien des PNC. Cette problématique a été prise en compte : la méthode de service des SPML alourdie par le plateau 2/3 (problème d'identification du plateau central) sera facilitée.

D'autre part un travail de rationalisation est en cours dans le but de diminuer le nombre des SPML. Deux mesures en ce sens sont déjà actées : la suppression des CHML en deuxième prestation (1er janvier 2014) ainsi que des MOML qui seront confondus avec le plateau principal sur les destinations où la prestation est «sans porc» (KUL, DXB, RUH) au 1er février 2014.